



## Coordination Générale CDI 21H hebdomadaire Collectif RPM

*Le Collectif RPM – Recherche en Pédagogie Musicale est une association nationale, espace de concertation sur les enjeux pédagogiques posés par l'évolution des pratiques musicales. Il met en réseau des adhérent.e.s - structures et individus - issus de onze régions, conduisant une mission d'intérêt général en direction de différents acteurs du secteur musical. Il est soutenu financièrement par le CNM et conventionné par le Ministère de la Culture.*

### **! Description du poste**

Sous l'autorité hiérarchique du Conseil d'Administration de l'association (14 personnes) dont son Bureau (4 personnes), le/la coordinateur.trice général.e a en charge **les missions suivantes** :

#### **I. Coordination générale de l'association, suivant les décisions du Conseil d'Administration**

- Élaboration de documents liés au projet associatif de l'association ;
- En lien avec le Bureau, relations avec les partenaires du Collectif RPM au national et en région : représentation du Collectif auprès de diverses instances professionnelles et au sein de groupes de travail ;
- Animation de réseau : organisation de réunions, coordination de groupes de travail, création d'outils d'animation ;
- Suivi associatif : écriture du rapport d'activité. Élaboration d'outils de suivi des projets (planning, bilans quantitatifs et qualitatifs) et d'outils d'évaluation ;
- Coordination des temps forts de la vie associative : Conseils d'administration, Assemblées Générales, séminaires, RV ponctuels ;
- Contribution à la veille sur les politiques publiques de la culture et les évolutions de la filière et des métiers.

#### **II- Coordination et production des activités liées à la Ressource et l'animation territoriale :**

- Gestion des tâches liés à l'axe « Ressources » et notamment la production du séminaire annuel ;
- Recensement et suivi des ressources en lien avec les actions du Collectif ;
- Relations avec les partenaires et usagers des actions liées à l'axe « Ingénierie Territoriale ».

L'axe « Formation » du Collectif RPM est mis en œuvre par un salarié dédié à temps partiel avec lequel le/la coordinateur.trice coopère.

#### **III- Gestion administrative en lien étroit avec le Bureau**

- Suivi financier d'activités : notes de frais, devis et factures dont suivi des paiements des adhérent.e.s ;
- Gestion des outils de suivi et projection budgétaire : budget prévisionnel analytique, plan de trésorerie ;
- Recherche de financements : suivi des appels à projets et dispositifs de financements ;
- Production des documents de demandes de subventions et suivi ;
- Contribution au suivi avec le cabinet comptable, suivi des factures et affectations.

### **!! Cadre d'emploi et spécificités du poste**

Contrat à Durée Indéterminée annualisé à temps partiel de 21h00.

Rémunération selon convention ECLAT (groupe G, coefficient 375) et expérience.

Déplacements réguliers à prévoir au plan national.

Possibilité de travail en soirée.

**Compétences recherchées :**

Bonne connaissance du secteur des musiques actuelles.

Bonne connaissance du secteur de l'enseignement et de l'accompagnement des pratiques musicales.

Rigueur et travail en autonomie.

Savoir-faire dans l'animation de réunions.

Savoir-faire dans la production de rencontres professionnelles.

Maîtrise des outils administratifs (dossiers de subvention, élaboration et suivi budgétaire...)

Merci d'envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) par mail à [candidature@collectifrpm.org](mailto:candidature@collectifrpm.org)

**Date de prise de fonction idéale**

02 octobre 2023

**Date limite de candidature**

15 septembre 2023

**Entretiens**

Semaine du 18 septembre 2023

**Rémunération envisagée**

Rémunération selon convention ECLAT (groupe G, coefficient 375 soit 1512€ Brut) et expérience.

**Lieu**

Ancrage possible auprès de l'une des structures adhérentes du réseau (France entière) et/ou télétravail

**Site web de l'entreprise/de l'organisme**

<https://collectifrpm.org>

**Informations complémentaires / renseignements**

Ordinateur et téléphone portables fournis, mutuelle (contribution obligatoire)